

## LEXIQUE DE RAMSAR

**Amendements de Regina** = série d'amendements aux Articles 6 et 7 de la Convention de Ramsar, approuvés par la COP, à sa 4e Session, à Regina, Canada, en mai 1987 ; ils sont entrés en vigueur en mai 1994

**Approche par écosystème** = " stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable " (Convention sur la diversité biologique)

**Attributs des zones humides** = les attributs des zones humides comprennent la diversité biologique et les caractéristiques culturelles et patrimoniales uniques. De ces attributs peuvent dépendre certaines utilisations et l'obtention de produits particuliers mais ils peuvent aussi avoir une importance intrinsèque non quantifiable (annexe à la Résolution VI.1)

**Autorité administrative** = organe qui, au sein de chaque Partie contractante, est chargé par le Gouvernement d'appliquer la Convention de Ramsar sur le territoire national

**Banque de données sur les sites Ramsar** = conservatoire de données écologiques, biologiques, socio-économiques et politiques ainsi que de cartes de tous les sites Ramsar avec leurs limites, tenu par Wetlands International à Wageningen, Pays-Bas, sous contrat de la Convention

**Caractéristique écologique** = " la combinaison des composantes, des processus et des avantages /services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné " (Résolution IX.1, Annexe A)

**Changement dans les caractéristiques écologiques** = " une modification négative induite par l'homme de toute composante, de tout processus et/ou de tout avantage/service associé aux écosystèmes " (Résolution IX.1, Annexe A)

**Comité national Ramsar** = organe institué sur le territoire de nombreuses Parties contractantes pour aider l'Autorité administrative à appliquer la Convention dans le pays concerné. Il comprend généralement des experts scientifiques et techniques, des représentants d'ONG et de parties intéressées, ainsi que d'autres secteurs du gouvernement. Parfois appelé " Comité national pour les zones humides "

**Comité permanent** = comité des Parties contractantes à la Convention, établi en 1987, qui pilote les travaux de la Convention et du Secrétariat dans la période qui sépare deux sessions de la COP. Les membres sont élus par la COP, sur la base d'un scrutin proportionnel entre les régions Ramsar et

comprennent aussi un représentant du dernier pays hôte et un représentant du pays hôte suivant de la COP. La Suisse (hôte du Bureau Ramsar) et les Pays-Bas (hôte de Wetlands International), ainsi que les cinq Organisations internationales partenaires, ont le statut d'observateurs permanents auprès du CP

**Comité pour les zones humides méditerranéennes** = comité où siègent des représentants de gouvernements et d'ONG, établi par le Comité permanent Ramsar à sa 19e séance (1996) et qui, sous l'égide du Secrétariat Ramsar, fournit des avis à toutes les parties intéressées, et en particulier au Secrétariat Ramsar et au Coordonnateur de MedWet, quant aux mesures pratiques à prendre pour appliquer la Stratégie relative aux zones humides méditerranéennes

**Compensation** = terme dont le sens n'est pas encore défini avec précision ; la compensation est citée dans l'Article 4.2 de la Convention comme nécessaire lorsqu'une Partie contractante retire un site de la Liste ou diminue sa superficie

**Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau** = nom officiel de la Convention ; le nom abrégé " Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) " est plus usuel

**Critères Ramsar** = Critères d'identification des zones humides d'importance internationale qui servent, aux Parties contractantes et aux organes consultatifs, à déterminer quelles zones humides, de par leur caractère unique, leur représentativité ou leur importance du point de vue de la diversité biologique, méritent d'être inscrites sur la Liste de Ramsar

**Fonctions des zones humides** = activités ou actions qui se produisent naturellement dans les zones humides du fait des interactions entre la structure et les processus de l'écosystème. Les fonctions sont notamment la maîtrise des eaux de crue ; la rétention des matières nutritives, des sédiments et des polluants ; le maintien de la chaîne trophique, la stabilisation des littoraux et le contrôle de l'érosion ; la protection contre les tempêtes et la stabilisation des conditions climatiques locales, notamment le régime des pluies et des températures (annexe à la Résolution VI.1)

**Fonds de petites subventions** = fonds constitué en 1990 à partir du budget central de la Convention et de contributions volontaires en vue de financer, dans les pays en développement et les pays en transition économique, des projets dont l'objectif peut être l'application du Plan stratégique ou les préparatifs d'adhésion à la Convention ou qui sollicitent une aide d'urgence pour des sites Ramsar en péril

**Groupe d'évaluation scientifique et technique** = organe subsidiaire, consultatif et scientifique de la Convention, établi en 1993, qui se compose de 6 membres régionaux et 6 membres compétents

dans un domaine particulier élus par le Comité permanent, ainsi que des représentants des cinq Organisations internationales partenaires et des observateurs invités d'autres AME et organisations ; le Groupe conseille le Secrétariat et le Comité permanent sur différentes questions scientifiques et techniques

**Initiative de Brisbane** = recommandation de la 6e Session de la Conférence des Parties (1996) demandant la mise en place d'un réseau de sites Ramsar et autres zones humides d'importance internationale pour les limicoles migrateurs, le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie

**Initiative d'Évian** = ensemble d'activités de communication et de renforcement des capacités gérées par le Secrétariat Ramsar, avec un financement du Groupe Danone (secteur privé)

**Initiative Wetlands for the Future** = programme de financement lancé en 1995 par le Département d'État américain, le US Fish and Wildlife Service et le Secrétariat Ramsar afin d'apporter des fonds de contrepartie pour des projets de formation et de renforcement des institutions dans la Région néotropicale

**Journée mondiale des zones humides** = le 2 février de chaque année (jour anniversaire de la signature de la Convention en 1971), institué par le Comité permanent, en 1996, comme journée officielle d'activités de commémoration organisée par chaque Partie contractante pour faire connaître au public les valeurs et les avantages des zones humides et le rôle de la Convention vis-à-vis du maintien de ces valeurs et avantages

**Lettres de contact** = méthode par laquelle le Secrétariat Ramsar, lorsqu'il est informé de menaces imminentes pesant sur certains sites Ramsar, contacte les Parties contractantes pour leur demander des informations

**Lignes directrices sur l'utilisation rationnelle** = lignes directrices pour la mise en œuvre du concept d'utilisation rationnelle (adoptées en annexe à la Recommandation 4.10) qui ont été enrichies de nombreuses fois et partiellement supplantées par des orientations précises sur divers aspects du concept

**Liste de Ramsar** = la Liste des zones humides d'importance internationale

**Liste des zones humides d'importance internationale (" Liste de Ramsar ")** = liste des zones humides inscrites par les Parties contractantes en raison de leur importance internationale déterminée par l'un au moins des critères adoptés par la Conférence des Parties

**MedWet** = initiative pour les zones humides méditerranéennes, administrée par le Secrétariat MedWet (branche hors siège du Secrétariat Ramsar sise à Athènes, en Grèce)

**Mission consultative Ramsar** = méthode par laquelle, à la demande des Parties contractantes, le Secrétariat Ramsar - faisant appel, si nécessaire, à des experts indépendants - évalue l'état d'un site Ramsar menacé, souvent un site inscrit au Registre de Montreux, et propose des recommandations pour remédier à la situation.

**Organisations internationales partenaires** = les cinq organisations non gouvernementales officiellement reconnues qui contribuent à l'application de la Convention de Ramsar : BirdLife International, Fonds mondial pour la nature (WWF-International), IWMI-International Water Management Institute, UICN-Union mondiale pour la nature, Wetlands International

**Parties contractantes** = pays qui sont des États membres de la Convention de Ramsar sur les zones humides : 153 en décembre 2006. Tout État membre des Nations Unies, d'une des institutions spécialisées des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou Partie aux Statuts de la Cour internationale de Justice peut devenir Partie à la Convention de Ramsar sur les zones humides

**Politique nationale pour les zones humides** = l'un des instruments les plus importants, dans le contexte de la Convention, pour garantir l'utilisation rationnelle et la gestion intégrée des sites Ramsar et autres zones humides de chaque Partie contractante (appelée aussi parfois Stratégie, Plan, etc.)

**Prix pour la conservation des zones humides** = Prix Ramsar, instaurés en 1996 pour récompenser et honorer, tous les trois ans, des particuliers, des organisations ou des organismes gouvernementaux qui ont apporté une contribution importante à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides, où que ce soit dans le monde. Les prix sont remis à chaque session triennale de la COP

**Produits des zones humides** = Les produits fournis par les zones humides comprennent les espèces sauvages ; les ressources halieutiques ; les ressources forestières ; les ressources fourragères ; les ressources agricoles et l'eau. Ces produits proviennent des interactions entre les éléments biologiques, chimiques et physiques d'une zone humide (annexe à la Résolution VI.1)

**Protocole de Paris** = amendement au texte de la Convention de Ramsar prévoyant une procédure d'amendement (Article 10 bis) et des versions en d'autres langues du texte de la Convention, adopté par une Session extraordinaire de la Conférence des Parties, à Paris, en 1982

**Raisons pressantes d'intérêt national** = le sens de cette expression n'est pas encore précisément défini ; elle est citée dans l'Article 2.5 de la Convention comme la seule circonstance dans laquelle un site inscrit peut être retiré de la Liste de Ramsar ou voir sa superficie diminuer. La Résolution VIII.20 offre, aux Parties contractantes, des orientations pour interpréter l'expression.

**Ramsar** = ville d'Iran, sur les berges de la mer Caspienne, où la Convention sur les zones humides fut signée, le 2 février 1971. Ce qui explique le surnom de la Convention : " Convention de Ramsar sur les zones humides "

**Régions Ramsar** = Afrique, Amérique du Nord, Asie, Europe, Océanie et Région néotropicale

**Registre de Montreux** = liste de sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques ont connu, connaissent ou sont susceptibles de connaître des modifications suite à une évolution technologique, à la pollution ou à d'autres interventions humaines (établi par la Résolution 5.4, annexe 9). Les sites figurant au Registre de Montreux nécessitent des mesures de conservation nationales et internationales prioritaires et c'est à eux que s'applique, de préférence, la Mission consultative Ramsar

**Service d'information sur les sites Ramsar** = service en ligne fourni par Wetlands International (<http://www.wetlands.org/rsis/>) afin que le public puisse accéder à la Banque de données sur les sites Ramsar et y faire des recherches

**Services écosystémiques (ou services des écosystèmes)** = " les avantages que l'homme reçoit des écosystèmes, y compris des services d'approvisionnement, de régulation et des services culturels " (Évaluation des écosystèmes en début de millénaire)

**Seuil de 1%** = Critère 6 des Critères d'identification des zones humides d'importance internationale méritant de figurer sur la Liste de Ramsar " si, dans le cas où l'on dispose de données sur les populations, [le site] abrite habituellement 1% des individus d'une population d'une espèce ou d'une sous-espèce d'oiseaux d'eau "

**Sites Ramsar** = zones humides que les Parties contractantes inscrivent sur la Liste des zones humides d'importance internationale parce qu'elles remplissent au moins un des Critères Ramsar

**Stratégie relative aux zones humides méditerranéennes** = plan d'objectifs et d'actions, adopté par la Déclaration de Venise (Conférence sur les zones humides méditerranéennes, Venise, juin 1996), en vue d'atteindre l'objectif suivant: " arrêter la perte et la dégradation des zones humides méditerranéennes et inverser les tendances, afin de contribuer à la conservation de la diversité biologique et au développement durable de la région. "

**Tour du Valat** = la Station biologique de la Tour du Valat est située en Camargue, dans le sud de la France. C'est l'une des institutions de recherche sur les zones humides les plus éminentes

**Utilisation durable d'une zone humide** = " utilisation par l'homme d'une zone humide de manière que les générations présentes en tirent le maximum d'avantages durables tout en maintenant sa capacité de satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures " (Recommandation 3.3)

**Utilisation rationnelle des zones humides** = " le maintien de leurs caractéristiques écologiques obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable " (définition la plus récente, Résolution IX.1 Annexe A, 2005). La première définition, en 1987, était la suivante " utilisation durable des zones humides au bénéfice de l'humanité d'une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l'écosystème " (Recommandation 3.3)

**Valeurs des zones humides** = avantages, directs ou indirects, perçus pour la société, qui résultent des fonctions des zones humides. Ces valeurs comprennent le bien être de l'homme, la qualité de l'environnement et la survie des espèces sauvages (annexe à la Résolution VI.1)

**Wetlands International** = principale organisation mondiale à but non lucratif consacrée aux zones humides, partenaire de la Convention pour de nombreuses activités